



Obligations de ma banque suite à chèque non honoré d'un tiers

Par **ivatto**, le **13/01/2008** à **12:58**

j'ai déposé sur mon compte un chèque d'un tiers qui à été crédité puis environ une semaine après ce dernier est redebité sur mon compte. A ce jour je n'ai rien reçu de ma banque. La banque doit -elle me renvoyer le chèque? Quelle sont les obligations de ma banque envers moi?